

Compte rendu séance d'institution Conseil Municipal

Commune de Docelles

Le 02 octobre 2020 à 20h30

Lieu : Salon d'honneur, mairie.

Présents : Alain Woirgny, Pascal Albiser, Manon Bredelet, Maryse Caël, Jean-Claude Clément, Gilles Demondion, Béatrix Létoffé, Arnaud Louis, Richard Michel, Emmanuelle Morel, Jérôme Oliot, Sandrine Parmentier, Bénédicte Petitjean, Jean-Luc Xemaire.

Absent excusé : Eric Mellouki – Procuration à Alain Woirgny

Désignation de la secrétaire de séance : Béatrix Létoffé

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de la révision du loyer et des charges du Pôle Santé & Bien être. Adopté à l'unanimité.

1. Délibération modificative sur le budget principal : transfert de 1300€ de l'article 2315 à l'article 2188 pour financer le changement du sèche-linge utilisé par les employés communaux au niveau de l'école et transfert de 300 € de l'article 60623/011 à l'article 673/67 pour un remboursement d'un acompte versé sur l'exercice 2019 pour une location de salle. Délibération adoptée à l'unanimité.
2. Avenant à la convention liant la commune à l'EPFL concernant la phase 3 de la requalification du site de Lana suite au retard pris au niveau des travaux à cause du COVID. Cette convention prévoit la prolongation des travaux jusqu'au 24 octobre 2022, délibération adoptée à l'unanimité.
3. Opposition au transfert de compétences du PLU (plan local d'urbanisme) à la Communauté de Communes. La commune de Docelles souhaite rester maître de son PLU, la délibération est adoptée à l'unanimité.
4. Soutien au personnel de l'unité territoriale ONF de Bruyères (lecture de la lettre adressée par l'ONF à la commune qui fait état des projets de restructuration de l'ONF et notamment de la suppression de l'unité territoriale de Bruyères.) Jean-Luc Xemaire insiste sur le danger de supprimer les postes de l'ONF à une période où les atteintes sur la forêt sont de plus en plus préoccupantes (scolytes, chenilles processionnaires, sécheresses et risques d'incendie, nécessité de proposer de nouvelles essences pour résister au changement climatique). Le Conseil municipal décide de soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers, demande la nomination de personnels sur les postes vacants et demande l'abandon du projet de suppression de l'UT de Bruyères. Délibération adoptée à l'unanimité.
5. Le Conseil départemental propose de revendre à la commune pour l'euro symbolique sans frais 3 parcelles situées aux alentours du rond-point direction Bruyères (parcelles AC70, AD57 et AI252) pour un total de 1727m². Délibération adoptée à l'unanimité.
6. A l'approche de la fin des travaux sur le site de Lana, et en vue de la réfection de la rue du Colonel Bertin (qui devra être réalisée par tranches sur plusieurs années), Monsieur le maire demande que le conseil l'autorise à effectuer les demandes de subventions nécessaires auprès du Département, de l'Etat et de tous les autres organismes compétents. Délibération adoptée à l'unanimité.
7. Afin de pouvoir tenir nos engagements de débat au niveau communal sur l'éclairage public, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un projet d'étude d'informatisation pour l'amélioration de l'éclairage public et sollicite l'accord pour effectuer les demandes de subvention nécessaires aux études préalables. En outre, la commune est tenue de réaliser le tracé des réseaux (eau et éclairage public) d'ici 2026 du fait du règlement de 2012 sur la cartographie et la numérisation des réseaux. L'étude sur l'eau a été faite, reste à se mettre en conformité pour l'éclairage public. (Jean-Luc Xemaire rappelle que la gestion de l'éclairage public est également un sujet écologique et pas uniquement économique). Délibération adoptée à l'unanimité.
8. Prix du m³ d'eau (ne pas confondre avec le prix de l'assainissement). Comparativement avec les communes alentours, le prix de l'eau à Docelles est assez bas, Le Département et l'Agence de l'Eau prévoient qu'en 2021, si le prix du m³ d'eau n'est pas à 1€, les communes ne pourront pas bénéficier de toutes les subventions pour les travaux qu'elles doivent effectuer (construction ou réparation de

réseaux). L'ancien conseil a commencé à remonter le prix de l'eau depuis 3 ans. Le prix actuel est de 0.70€, on ne peut pas envisager de remonter de 0.30€ en une année, on peut proposer de couper la poire en deux et d'augmenter de 15 cts pour toutes les tranches. Ainsi, lorsque nous aurons besoin de refaire des travaux sur les conduites d'eau, nous ne pourrons solliciter les subventions utiles qu'à partir de 2022 (A titre d'exemple, nous avons sur la rue du colonel Bertin une conduite qui date de 1959...). Cela porterait le prix du m3 d'eau pour les particuliers (de 1 à 150m3) à 0.85€, et pour la tranche au-dessus (de 151 à 500m3) à 0.79€. La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Révision du loyer et des charges du Pôle Santé & Bien être. Le bail commercial prévoit une révision annuelle à la date anniversaire du 1^{er} septembre en fonction de l'indice de référence des loyers des activités tertiaires. L'indice est à la baisse en 2020, le loyer passe donc de 300€ à 299.64€ avec 17% de charges, soit 50.94€. Délibération adoptée à l'unanimité.

Divers : Monsieur le Maire nous fait part :

Des remerciements de Monsieur Christian Tarantola, Conseiller Départemental, suite au prêt de la salle multiactivités (organisation d'une réunion avec les associations d'aide aux personnes en difficultés sur le canton).

Des remerciements de Madame Valence suite au décès de Monsieur Alain Valence.

Remerciements d'Arnaud Louis pour le courrier reçu suite au décès de son beau-père.

Remerciement pour les subventions de la part d'ADAVIE, du Club des Fils d'argent, de la Ligue contre le Cancer...

Relecture de la charte de l'élu local.

Clôture du conseil municipal à 21h15...